

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1354-2024

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 16 décembre 2024, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 1354-2024 autorisant une dépense et un emprunt de 1 316 000 \$ pour des honoraires professionnels incluant les frais d'escompte et d'émission afin d'établir les plans et devis pour le système de déshydratation à la STEP, les feux de circulation sur la rue Denison Est, le réaménagement des rues Mountain et Robitaille, l'aménagement de divers parcs, l'urbanisation des rues du PPU St-Jude Nord, la conformité des abris de matériaux secs et d'abrasifs extérieurs et la réfection de la toiture à la réserve Lemieux ».
2. Que ledit règlement a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 24 janvier 2025.
3. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
4. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi.

Donné à Granby, ce 7 février 2025.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 7 février 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 7 février 2025.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier